


**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
COLLE BARDEAUX**

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

	
1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE	
1.1 Identification de la substance ou de la préparation	COLLE BARDEAUX
1.2 Utilisation de la substance/préparation	Mastic bitumineux
1.3 Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.4 Numéro d'appel d'urgence	FR -INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
2.1 Nom de la préparation	COLLE BARDEAUX
2.2 Nature chimique	Solution homogène de bitume charges minérales et solvant désaromatisé.
2.3 Composants contribuant aux dangers	<ul style="list-style-type: none"> • naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas - N° CAS: 64742- 48-9 - N° CE: 265-150-3 Conc. pds.(%): 10 < C ≤ 15 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-65-66 • xylène - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 Conc. pds.(%): 5 < C ≤ 10 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
3 IDENTIFICATION DES DANGERS	
3.1 Principaux dangers	Inflammable.
3.2 Risques spécifiques	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit.
4 PREMIERS SECOURS	
4.1 Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4.2 Inhalation	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. -Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire
4.3 Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4.4 Contact avec les yeux	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un spécialiste.
4.5 Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à l'hôpital ou chez le médecin.
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau.
5.3 Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5.4 Dangers particuliers / Risques spéciaux:	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO ₂) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5.5 Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer et contenir le produit renversé. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6.3	Méthode(s) de nettoyage	Recouvrir le produit répandu en petite quantité avec un absorbant adéquat, comme des terres de diatomées. Racler le produit. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
7 MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Manipulation	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Mesure(s) d'ordre technique: ▪ Conseil(s) d'utilisation(s): 	<p>Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.</p> <p>Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Éviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol.</p> <p>Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.</p>
7.2	Stockage	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Mesure(s) d'ordre technique: ▪ Condition(s) de stockage: ▪ Matière(s) incompatible(s) à éloigner: ▪ Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: ▪ Matériaux d'emballage non adaptés: 	<p>Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes. acier inoxydable, acier doux.</p> <p>- Eviter certains plastiques solubles dans le produit. - caoutchoucs - aluminium</p>
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE		
8.1	Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8.2	Valeurs limites d'exposition	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limite(s) d'exposition: 	• xylène: VME ppm = 50 - VME mg = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg = 442
8.3	Contrôles de l'exposition	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection respiratoire: ▪ Protection des mains: ▪ Protection de la peau: ▪ Protection des yeux: 	<p>En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (appareil respiratoire avec filtre A) gants en caoutchouc nitrile tablier et bottes résistants aux solvants lunettes de sécurité ou écran facial</p>
8.4	Mesure(s) d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail
9 PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
9.1	Informations générales	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspect ▪ Couleur: ▪ Odeur: 	<p>visqueux noir hydrocarbure</p>
9.2	Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PH: ▪ Point / intervalle d'ébullition: ▪ Point d'éclair: ▪ Limites d'explosivité: ▪ Densité relative (eau = 1): ▪ Viscosité: ▪ Hydrosolubilité: ▪ Liposolubilité: ▪ Solubilité aux solvants: 	<p>Non applicable Non déterminé 34°C Non déterminé. 1.25 g/cm³ 310/350 1/10mm 25°C (NFT 60119) presque insoluble partiellement soluble soluble dans la plupart des solvants organiques</p>
10 STABILITE ET REACTIVITE		
10.1	Condition(s) à éviter	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10.2	Matière(s) à éviter	Éviter certains plastiques solubles dans le produit. Réagit violemment au contact de: acides forts, bases fortes et substances comburantes.

10.3	Produit(s) de décomposition dangereux	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.
11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES		
Information(s) générale(s):		Pas d'information disponible au sujet du produit.
Toxicité aiguë		Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. DL50/orale/rat = > 2000 mg/kg (solvant) La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inhalation: 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec la peau: 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec les yeux: ▪ Ingestion: 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effet(s) spécifique(s): 		
12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES		
12.1	Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12.2	Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
12.3	Ecotoxicité / Effets sur l'environnement:	faible
12.4	Effets nocifs divers	
13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION		
13.1	Déchets / produits non utilisés:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse.
13.2	Emballages contaminés:	Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
13.3	Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: France: 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques
13.4	Autres informations	
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14.2	Numéro ONU	1263
14.3	Voies terrestres (Route / Chemin de fer: ADR/RID)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ classe de danger: 		Non soumis à la réglementation ADR/RID.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ nom d'envoi exact: 		Matières apparentées aux peintures, ces marchandises ne sont pas de la classe 3.
14.4	IMDG (mer)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom d'expédition exact: 		Non soumis à la réglementation IMDG.
14.5	OACI/IATA (air)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ICAO/IATA classe: 		3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe d'emballage: 		III
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etiquettes ICAO/IATA: 		FLAMMABLE LIQUID
15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
15.1	Etiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
15.2	N° CE:	265-150-3
15.3	Symbole(s):	Aucun selon les directives CE.
15.4	Phrase(s) R:	10 Inflammable.
15.5	Phrase(s) S:	16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
16 AUTRES INFORMATIONS		
Avis ou remarques importantes:		Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E. que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Utilisation de la substance/préparation		Mastic bitumineux
Restriction(s) d'emploi recommandée(s)		Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

Historique	
▪ Date de la première édition:	06/11/1998
▪ Version:	2
▪ Réalisé par:	P.GAUVIN